

Zeitschrift: Bulletin mensuel de la Chambre de commerce suisse en France
Herausgeber: Chambre de commerce suisse en France
Band: - (1925)
Heft: 56

Artikel: Le projet de nouveau tarif douanier suisse
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-889425>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 03.05.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Instruments et appareils scientifiques. 275 365
 Articles dont les exportations de France en Suisse ont diminué dans des proportions plus ou moins grandes ou sont demeurées stationnaires et que la Suisse n'exporte pas en France en quantités qui justifieraient une mention distincte :

Désignation des marchandises	Exportations de France en Suisse	
	dix premiers mois	
	1922	1924
	(quint. métr.)	
Graisses animales autres que de poisson.	15.797	8.763
Graisses végétales alimentaires.	1.251	661
Chlorure de potassium.	33.293	15.366
Tartrates de potasse (lie de vin, etc.).	503	214
Parfumeries et savons.	16.714	16.316
Fils de soie et bourre de soie.	2.044	1.562

Sur le groupe *orfèvrerie et bijouterie d'or, d'argent ou de platine*, les exportations ont diminué des deux côtés, mais la diminution est beaucoup plus accentuée sur les exportations de Suisse en France :

Exportations de France en Suisse. Kg.	dix premiers mois	
	1922	1924
de Suisse en France.	783	768
	527	223

Horlogerie

Pour ce qui est des articles d'horlogerie, les dernières récapitulations françaises n'ont pas donné une nomenclature détaillée des échanges franco-suisse. Il n'est donc pas possible de comparer les quantités, mais la *statistique du commerce extérieur de la France* donne la valeur des échanges franco-suisse d'horlogerie. Voici les chiffres en milliers de francs et toujours pour les dix premiers mois de chaque année.

Exportations	1922	1923	1924
de France en Suisse.	2.038	3.357	3.776
de Suisse en France.	23.966	35.334	37.946

Colis postaux

La comparaison des échanges de colis postaux est tout à l'avantage de la France, comme on va le voir :

De France en Suisse	dix premiers mois	
	1922	1924
Colis contenant :	(quint. mét.)	
Tissus de soie.	23	515
Articles de parfumerie.	203	690
Autres articles.	19.060	28.561
Total de France en Suisse.	19.296	29.766
Total de Suisse en France.	1.011	1.035
Différence en faveur de la France	18.275	28.731

Le Projet de Nouveau Tarif douanier suisse

Le Conseil fédéral vient de publier un très long et important message relatif au projet d'un nouveau tarif douanier. Ce document ne nous est pas encore parvenu au moment où nous mettons sous presse, mais les extraits que la presse quotidienne a déjà donnés et du message et du projet de tarif montrent qu'il s'agit, non pas d'un tarif de protection, mais d'un tarif de négociation.

« La Suisse, dit le message, a toujours été foncièrement libre-échangiste. Elle ne peut cependant, au centre d'une Europe protectionniste, pratiquer une politique commerciale d'isolement et demeurer passive, tandis que des marchandises importées, qu'elle est à même de produire, inondent son territoire et que ses propres exportations sont entravées par les barrières douanières de l'étranger. »

Le Conseil fédéral compte donc que ce nouveau tarif l'aidera à obtenir de l'étranger des conditions avantageuses. « Nous nous efforcerons, dit-il, de conclure des traités à tarif avec tous les Etats auxquels nous lient de gros intérêts commerciaux et surtout avec nos voisins. »

« Nous sommes prêts, écrit-il encore, à nous inspirer, lors de la conclusion de traités de commerce, des mêmes principes que par le passé. Cependant, nous pouvons demander de l'étranger qu'il ne frappe pas nos produits de qualité de droits qui en entravent l'importation et même la rendent impossible. »

C'est là un langage réconfortant et qui se fait entendre à un moment très opportun.

Nous voici sur le seuil d'une période de négociations commerciales dont il est permis d'espérer le plus grand bien pour la Suisse, dès l'instant qu'elles seront conduites dans un esprit conciliant et avec le désir, non pas de fermer nos frontières aux produits de nos voisins, mais d'arriver, par un ensemble d'arrangements et de compromis à établir, à l'amiable, un régime d'échanges équitables.

La conclusion du récent accord avec l'Allemagne a montré que le Conseil fédéral a la volonté de débarrasser peu à peu notre économie nationale des restrictions qu'avait rendues indispensables la période anormale que nous avons vécue dans ces dix dernières années. On peut donc compter qu'il n'entre pas dans ses intentions de dresser d'autres barrières sur d'autres points de notre frontière. Mais on ne peut que louer si, par d'adroites négociations, il réussit à modérer une marée montante d'importations qui est anormale, attendu qu'elle ne doit ses progrès impressionnants qu'au stimulant malsain du change.

Nous reviendrons sur ce nouveau tarif douanier, qui comprend plus de 2.000 rubriques, alors que le tarif général de 1902 n'en comptait que 1.164.

Recettes douanières

Le total des recettes douanières de la Suisse, pour 1924, a dépassé 205 millions de francs suisses contre 183 millions en 1923.